

Hebdo Canada



Volume 3, No 2

le 21 mai 1975

Ottawa, Canada.

Nouveau projet de loi sur l'exploration de pétrole et de gaz dans le Nord canadien, 1

Prix littéraire à un ancien diplomate, 2

Électrifier le Pakistan, 2

Visite du prince Charles au Canada, 3

Le Canada à l'Expo d'Okinawa (Japon), 3

Londres couronne deux films de l'ONF, 4

Économie d'énergie: les nouveaux tramways de Toronto, 4

Accord Canada - Brésil, 4

Reconnaissance du nouveau gouvernement du Cambodge, 4

Le Canada et la non-prolifération, 5

Augmentation de \$13.4 millions pour emplois d'été des étudiants, 5

Documentaire japonais, 6

Une Québécoise choisie par l'ONU, 6

Nouveau projet de loi sur l'exploration de pétrole et de gaz dans le Nord canadien

Le ministre des Affaires du Nord, M. Judd Buchanan, a annoncé le 1er mai qu'un projet, visant à établir une loi sur le pétrole et le gaz naturel, sera bientôt déposé à la Chambre des communes. Ce projet entraînera la création d'un nouveau régime pour la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz dans les territoires du Nord canadien.

Le projet de loi, conçu dans le but de promouvoir l'exploration, de favoriser la croissance du secteur canadien de cette industrie et d'assurer aux Canadiens des bénéfices raisonnables à même les ressources non renouvelables, tout en garantissant à l'industrie des profits suffisants, régira le Règlement actuel sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada et permettra de le modifier.

Soulignant que ce projet de loi s'appliquera uniquement aux territoires du nord canadien, M. Buchanan a déclaré, à la réunion annuelle de l'*Independent Petroleum Association of Canada*:

"Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et moi avons décidé que les pourparlers prolongés entrepris avec les provinces de l'Est au sujet des droits de forage au large des côtes, ne devraient pas retarder plus longtemps la mise en application des règlements touchant le Nord.

"Il nous incombe, a dit le ministre, d'assurer aux Canadiens, à titre de propriétaires fonciers, une part aussi grande que justifiable des rentrées directes tirées de l'exploitation des ressources. Par la même occasion, nous devons également leur garantir un approvisionnement suffisant à un prix raisonnable de ces ressources pour leur usage personnel."

En annonçant ce projet de loi, M. Buchanan a déclaré qu'il doit tenir compte des intérêts de la population autochtone du Nord, face au besoin réel de découvrir des réserves de pétrole et de gaz qui assureront au Canada un ravitaillement suffisant. "Devant la

Loi et Règlement révisé sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada

Aucun changement ne sera imposé aux détenteurs actuels de permis.

Afin d'encourager l'exploration, les travaux obligatoires prévus dans le permis seront augmentés après une période transitoire de deux ans. Une licence de production de 10 ans sera accordée lors d'une découverte, remplaçant ainsi le bail d'une durée de 21 ans qui prévaut actuellement.

Dans le cas de non-découverte au cours de la durée du permis, le détenteur devra abandonner la terre, tenter d'obtenir un renouvellement spécial ou prendre une concession provisoire de 5 ans.

Les renouvellements spéciaux, visant à compléter un programme d'exploration, seront laissés à la discrétion du ministre.

Les travaux obligatoires prévus dans un permis, et qui feront l'objet d'un renouvellement spécial, seront établis de façon à ce que le détenteur maintienne un haut niveau d'explora-

tion ou renonce à son permis.

Une concession provisoire de 5 ans sera accordée aux applicants désireux d'obtenir un renouvellement spécial.

Lorsqu'un détenteur de permis présentera une demande de licence de production, la Couronne aura la liberté de choisir entre un intérêt de participation ou une part des profits dans la découverte.

En vue d'assurer une pleine utilisation de nos ressources énergétiques épuisables, la Loi permettra, au besoin, une réduction des redevances pour commencer ou poursuivre la production des terrains à faible rentabilité, et pour encourager l'investissement dans des programmes coûteux de conservation des ressources.

Les droits pétroliers et gaziers qui ne font pas encore l'objet d'un permis, d'une concession ou d'une demande de concession, seront déclarés réserves de la Couronne.

menace de pénurie de pétrole et de gaz prévue pour le début des années 1980, notre souci est de poursuivre l'exploration à un rythme accru," a affirmé le ministre.

M. Buchanan a précisé que le régime proposé de prospection et d'exploitation du pétrole et du gaz procurera aux sociétés canadiennes des avantages financiers évidents, du fait qu'il devrait réduire les conséquences d'une augmentation du loyer de concessions et des redevances de production.

Ce régime permettra aux Canadiens de faire une concurrence plus fructueuse lors des offres publiques pour les réserves potentielles prouvées des terres de la Couronne.

Au sujet de l'industrie canadienne, le ministre du Nord a rappelé que l'objectif du Gouvernement, en vue d'augmenter la participation canadienne dans tous les secteurs de l'industrie, sera mis en oeuvre chaque fois que la chose sera possible et pratique.

Investissements et bénéfices
M. Buchanan a affirmé aussi que, en

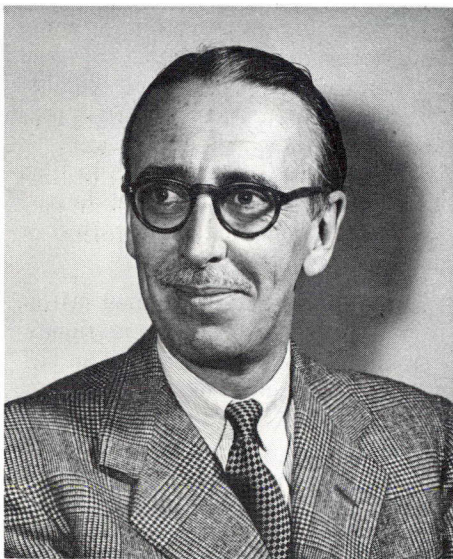
vertu de la nouvelle loi, le taux de base des redevances sera de l'ordre de 10%. "De plus, a-t-il ajouté, il y aura un régime de participation aux bénéfices fondé sur la rentabilité de secteurs particuliers."

Afin d'assurer un climat plus stable aux investissements, la loi proposée sur le gaz naturel et le pétrole limitera les changements, surtout ceux relatifs aux redevances et aux loyers, qui pourront être effectués sans l'autorisation du Parlement.

Le ministre a aussi expliqué que la nouvelle loi pourrait, au départ, procurer quelques prérogatives spéciales à la société Petro-Canada, pour ce qui est des réserves courantes de superficie. Il a ajouté toutefois que, à son avis, Petro-Canada devrait payer à la Couronne les mêmes droits, redevances et loyers, et assumer les mêmes obligations que n'importe quelle autre compagnie. De plus, il considère que Petro-Canada ne devrait pas avoir un accès privilégié à l'information fournie par d'autres sociétés.

Prix littéraire à un ancien diplomate

M. Charles Ritchie, un ancien diplomate qui a pris sa retraite il y a environ six mois, est au nombre des six auteurs canadiens qui ont mérité le Prix du gouverneur général pour 1974.



M. Charles Ritchie

Dans son livre *The Siren Years* M. Ritchie, au terme de sa carrière dans la diplomatie canadienne, livre au lecteur

des extraits de son journal intime rédigé durant les années 1937-45 alors qu'il était jeune agent du Service extérieure à Londres durant la Seconde Guerre mondiale. Ses confidences ont remporté un grand succès. Soulignant l'acuité et l'originalité d'esprit de leur auteur, un critique a qualifié M. Ritchie de "mémemorialiste-né".

Durant ses années au ministère des Affaires extérieures, M. Ritchie fut tour à tour sous-ministre adjoint, ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne, des Nations Unies, des États-Unis et de l'OTAN, et haut commissaire auprès du Royaume-Uni. Au moment de sa retraite il y a quelques mois, M. Ritchie était attaché au Secrétariat du Conseil privé à Ottawa à titre de conseiller spécial.

Autres auteurs gagnants

Voici la liste des autres auteurs qui ont mérité le prix du gouverneur général: Victor-Lévy Beaulieu, pour *Don Quichotte de la démanche* (L'Aurore); Nicole Brossard pour *Mécanique jongleuse* suivi de *Masculin grammaticale* (Hexagone); Louise Dechêne pour *Habitants et Marchands de Montréal au XVIIe siècle* (Plon); Ralph Gustafson pour *Fire on Stone* (McClelland & Ste-

wart); Margaret Laurence pour *The Diviners* (McClelland & Stewart).

Les prix ont été remis aux titulaires le 22 mai par le gouverneur général, M. Jules Léger. Chacun des lauréats a reçu en plus une somme de \$2,500 offerte par le Conseil des Arts.

Les oeuvres gagnantes ont été choisies par un comité de sélection de 18 personnes, qui a examiné plus de 450 ouvrages publiés par des Canadiens en 1974. M. Antoine Sirois, du Département d'études françaises de l'Université de Sherbrooke, et M. Fred Cogswell, professeur de littérature à l'Université du Nouveau-Brunswick, se partageaient la présidence du comité.

Électrifier le Pakistan

Le Pakistan bénéficiera de l'aide du Canada pour construire une usine de fabrication de poteaux de béton préfabriqué et précontraint pour le programme d'électrification rurale du pays. Le gouvernement du Pakistan fournira \$1.6 million sous forme de matériaux, de services techniques et de main-d'oeuvre, alors qu'une subvention, de l'ACDI pouvant aller jusqu'à \$950,000, couvrira les services canadiens d'ingénierie et de supervision de la construction, et la fourniture de biens d'équipement.

Dans le cadre de son programme quinquennal (1975-1980), le Pakistan pourra électrifier un millier de villages par année, ainsi que de nombreuses sociétés industrielles et commerciales établies hors des grands centres. Comme le Pakistan ne produit pas de poteaux de bois, et que l'acier importé, qui coûte cher, est facilement corrodé par le sol et l'air salins environnants, les poteaux de béton entraîneront une économie considérable: les usines sont à fort coefficient de main-d'oeuvre, utilisent une technologie appropriée, et sont situées à proximité des réserves de ciment et de sable, et près des régions où les poteaux seront installés (Lahore, Multan, Wah, Nowshera).

Comme le Pakistan a déjà construit deux usines du genre avec l'aide du Canada, l'une à Rohri, pour le projet énergétique de Sukkur, et l'autre à Kotri, pour la ligne Hyderabad-Karachi, l'expérience acquise devrait réduire le coût total. Le réseau des six usines permettra au Pakistan de fournir à bon compte les poteaux nécessaires au programme national d'électrification.

Visite du prince Charles au Canada

Le prince Charles de Grande-Bretagne a fait une visite au Canada du 20 au 30 avril dernier au cours de laquelle il a visité Ottawa et 12 centres des Territoires du Nord-Ouest.

A son arrivée dans la capitale du Canada le prince a passé la soirée à la résidence du gouverneur général en compagnie de M. et Mme Jules Léger. A Ottawa, son programme comprenait un tour, par hélicoptère, de la région de la capitale nationale, un dîner au Centre national des Arts, où il fut l'invité du premier ministre Trudeau, un concert de gala par l'Orchestre du CNA et, le lendemain, une visite à la Cour suprême et aux édifices du Parlement ainsi qu'un bal à Rideau Hall.

Le 23 avril, le prince a visité l'édifice Lester B. Pearson, siège du ministère des Affaires extérieures, et s'est rendu ensuite à un déjeuner au *Canadian Club*. Dans l'après-midi l'avion le conduisit à Frobisher Bay, île Baffin, où il prit le dîner en compagnie du Commissaire des T.N.-O., M. Stuart Hodgson.

Visite du Nord canadien

Le 24, le prince s'est rendu à Pangnirtung pour visiter les écoles et ateliers d'artisanat esquimau. Une envolée vers le nord le jour suivant, le transporta sur la Côte sud-est de l'île Ellesmere, centre esquimau le plus au nord du Canada, où il a fait une randonnée en traîneau à chiens.

Dans l'Arctique, le prince a visité un



Presse canadienne

Le prince Charles, vêtu d'un anorak bleu garni de fourrure de carcajou – un cadeau du gouvernement des Territoires

du Nord-Ouest – s'apprête à conduire une motoneige à Pangnirtung, T.N.-O. le 24 avril.

puits de gaz naturel et est descendu à plus de 3,500 pi dans une mine d'or près de Yellowknife. Le prince a également assisté à un carnaval à Old Town, sur le Grand lac des Esclaves. Il s'est ensuite rendu à Hay River, sur la rive gauche du lac, et a assisté à deux périodes d'une partie de hockey junior. Il

a survolé en hélicoptère les chutes Louise avant de se rendre à la ville pour une cérémonie officielle.

Le prince est arrivé à Winnipeg le 29 avril d'où il est parti le lendemain pour aller rejoindre le *HMS Hermes* qui l'attendait dans un port de la Côte est des États-Unis.

Le Canada à l'Expo d'Okinawa (Japon)

Le Canada soulignera l'intérêt qu'il porte à la mer et son avenir par les diverses pièces d'exposition et activités qu'il présentera à l'intérieur du complexe Science et Technologie de l'Expo 75; cette exposition océanique internationale se tiendra à Okinawa (Japon) du 20 juillet 1975 au 18 janvier 1976.

Pays doté du plus long littoral au monde, entouré d'océans sur trois de ses quatre frontières et avec un territoire sous-marin équivalant à presque la moitié de sa superficie terrestre, le Canada se doit d'accorder une importance capitale à la protection des ressources vitales de l'océan et à l'éta-

blissement d'un programme raisonné et dynamique dans le secteur océanographique.

Pavillon canadien

Les pièces d'exposition maintenant préparées au Canada seront abritées sous deux modules hexagonaux d'une superficie de 250 mètres carrés chacun. A l'extérieur, on retrouve une plateforme en cèdre de 440 mètres carrés, partiellement recouverte d'un toit abattant en forme de voile. Le thème choisi retrace l'histoire maritime du Canada depuis ses débuts. Il fait en outre état des préoccupations actuelles du Canada lesquelles, dans une large mesure, se traduisent par les initiatives qu'il a proposées aux Nations Unies sur la

question du droit de la mer, à savoir l'application internationale de principes de gestion raisonnés aux océans et aux ressources qu'ils renferment.

Dans la salle d'exposition principale, les visiteurs pourront entourer et même surplomber une carte lumineuse du Canada. Cette carte sort de l'ordinaire; tridimensionnelle, elle s'étend d'un mur à l'autre et montre le vaste plateau continental du Canada. Des écrans témoins diffuseront aux intéressés un programme de renseignements sur la gestion des pêches, les techniques de contrôle scientifique ou les problèmes de pollution auxquels nous nous attaquons sur chacun des trois littoraux.

Aux pièces d'expositions s'ajouteront des films d'animation et des documen-

taires, des produits ouvrés et quelques instruments de technologie océanographique. On trouvera aussi des maquettes de bateaux de plaisance et de recherches. La participation du Canada se conformera au thème global de l'Exposition, "La mer et son avenir", du fait qu'elle traduira la dépendance et l'intérêt profonds du Canada à l'égard de la mer. Le Canada compte également offrir un programme complémentaire consacré aux arts connexes ainsi qu'un apport important au programme global de l'Association du Japon dans le cadre d'Expo 75.

Les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Environnement, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et Information Canada/Expositions ont collaboré avec le ministère des Affaires extérieures à la préparation de la participation canadienne à l'Exposition océanique internationale de 1975. Le budget affecté à cette fin se chiffre par 1.5 million de dollars.

Londres couronne deux films de l'ONF

Pour la quatrième fois depuis les six dernières années, la *British Society Of Film and Television Arts* a octroyé le prix Robert Flaherty à un documentaire produit par l'Office national du film du Canada.

Cette importante distinction accordée chaque année au meilleur documentaire est allée au film *Cree Hunters Of Mistassini*. La remise du prix a été faite par la princesse Anne aux co-réalisateurs de ce film, Boyce Richardson et Tony Ianuziello, lors d'une cérémonie tenue au Royal Albert Hall de Londres.

La même société a aussi attribué le prix du meilleur film d'animation à une autre production de l'ONF, soit *Hunger (La faim)*, du réalisateur Peter Foldès. Ce court-métrage, réalisé avec l'aide d'un ordinateur du Conseil National de Recherche du Canada, a déjà eu droit à plusieurs prix lors de festivals internationaux, et il est à l'heure actuelle en nomination dans sa catégorie pour un Oscar de l'*Academy Awards*.

Cree Hunters Of Mistassini (Chasseurs cris de Mistassini) est un film d'une heure qui fait l'étude de la vie traditionnelle de trois familles Cris qui vivent de chasse et de trappe. Ces familles parlent de leur conception de la vie et de valeurs qui en sont la base.

Économie d'énergie: les nouveaux tramways de Toronto

La ville de Toronto sera bientôt dotée de nouveaux tramways qui pourront filer à 112 km/heure et seront munis de dispositifs permettant de réduire la consommation d'énergie, et d'autres particularités qui en feront, selon la Corporation de développement des transports de l'Ontario (*Ontario Transportation Development Corporation*), qui les a conçus, l'un des systèmes les plus fonctionnel et confortable au monde. La Commission des transports de Toronto (*Toronto Transit Commission*) en prendra livraison à partir de 1977.

Équipé de façon à permettre une meilleure accélération que les modèles actuels, le nouveau véhicule-éclair consommera 33 p. 100 moins d'énergie. Les contrôles transistorisés ne fourniront que l'énergie électrique strictement nécessaire.

Au nombre des avantages, signalons un meilleur système de freinage beaucoup moins bruyant que dans les tramways actuels; un système de commu-

nication directe par téléphone avec le garage et des pièces à insertion directe pour faciliter l'entretien. De plus, le passager qui veut descendre n'aura qu'à presser le bouton installé au dos de la banquette pour activer un feu indicateur à l'avant. Les voyageurs profiteront aussi de banquettes modernes, d'un éclairage plus brillant et de ventilation par circulation d'air forcée.

Reconnaissance du nouveau gouvernement du Cambodge

Le Cabinet du premier ministre a annoncé le 25 avril que le Canada reconnaîtra dorénavant le Gouvernement royal d'union nationale khmère comme seule autorité légale au Cambodge.

Le Gouvernement canadien tient à souligner toute la satisfaction qu'il éprouve à voir toucher à leur fin les effusions de sang et les souffrances des populations khmères et, dans cet esprit, à exprimer le vœu que se poursuivent la coopération et l'amitié qui ont traditionnellement marqué les relations entre les deux pays.

Accord Canada - Brésil



Le Canada et le Brésil ont signé, le 2 avril, un Accord bilatéral de coopération technique. Étaient présents à la cérémonie (de gauche à droite) le ministre des Relations extérieures du Brésil, M. Francisco Azeredo da Silveira; l'ambassadeur du Brésil au

Canada, M. Geraldo de Carvalho Silos; l'ambassadeur du Canada au Brésil, M. Barry C. Steers; et le sous-ministre au ministère des Relations extérieures du Brésil, l'ambassadeur Ramiro Helisio Saraiva Guerreiro.

Le Canada et la non-prolifération

Le Canada participe en ce moment à la Conférence qui se tient à Genève jusqu'au 30 mai pour examiner l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le représentant permanent du Canada à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) à Genève, M. l'ambassadeur W.H. Barton, dirige la délégation du Canada qui comprend des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des membres des missions permanentes du Canada à la Conférence du Comité du désarmement et à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Traité sur la non-prolifération, conclu en 1968, est entré en vigueur en mars 1970. Il a été ratifié par 93 pays, et signé par 17 autres. Le Traité a été renforcé de façon importante ces jours derniers suite à sa ratification par cinq pays membres de la Communauté économique européenne (la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique et l'Italie) et par la République de Corée.

Le Canada appuie fermement les buts et dispositions du traité qu'il a signé en juillet 1968 et ratifié en janvier 1969. Il considère ce Traité et son système corrélatif de garanties nucléaires, appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme les instruments de base de la structure de non-prolifération destinée à prévenir la dissémination des armes nucléaires à des pays qui n'en sont pas dotés.

Lors de la Conférence, le Canada tentera d'obtenir la confirmation des buts et des dispositions du Traité, et l'adhésion d'un nombre accru de pays. Il réitérera ses propres engagements touchant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et son intention, en tant que pays fournisseur de matières, d'équipement et de techniques nucléaires, de partager les avantages des ressources du Canada en énergie nucléaire contre des assurances satisfaisantes que l'assistance fournie servira exclusivement à des fins pacifiques n'exigeant pas d'explosions.

Le Canada réaffirmera avec fermeté son intention de voir tous les États, surtout les pays dotés d'armes nu-



Le Festival des tulipes, une tradition printanière à Ottawa, a non seulement adopté le nom de Festival du Printemps, mais a de plus étendu la sphère de ses activités de façon à englober toute la région de la capitale nationale.

Cette année, pour souligner le centième anniversaire de fondation de la ville de Hull, de nombreuses petites embarcations joliment décorées ont descendu le canal Rideau à partir du lac Dow jusqu'à Hull, y transportant des milliers de fleurs. Des visites guidées, des célébrations extérieures, des concerts et des danses furent organisés

en plus de courses et autres manifestations aquatiques.

L'attraction principale demeure toutefois les millions de tulipes multicolores qui fleurissent le long des promenades, autour des monuments, près des édifices publics et au lac Dow où plus de 150,000 tulipes suscitent l'admiration des promeneurs.

Le Festival canadien des tulipes est né d'un don de bulbes offerts au peuple canadien par la reine Juliana des Pays-Bas, en témoignage de reconnaissance pour l'hospitalité reçue à Ottawa, pendant la Seconde Guerre mondiale.

cléaires, s'engager à poursuivre de bonne foi des négociations sur l'adoption de mesures efficaces relatives à la cessation, à une date rapprochée, de la course aux armements nucléaires, à la réduction des armes nucléaires et à l'interdiction des essais nucléaires dans tous les milieux.

Augmentation de \$13.4 millions pour emplois d'été des étudiants

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé la répartition d'une affectation supplémentaire de \$13.4 millions au

Programme fédéral des activités et de l'emploi d'été des étudiants. Cette augmentation permettra de compenser le chômage accru que l'on anticipe chez les jeunes en 1975. Ces nouveaux crédits portent à \$80.5 millions, les sommes attribuées à "ÉTÉ 75" et l'on s'attend ainsi que plus de 250,000 emplois étudiants seront créés de façon directe ou indirecte. Au total, quinze programmes d'emploi d'été de sept ministères fédéraux recevront des crédits supplémentaires. Le montant le plus important attribué à un seul programme, soit \$8.9 millions à "Perspectives-Jeunesse", permettra de créer 7,000 nouveaux emplois.

Documentaire japonais

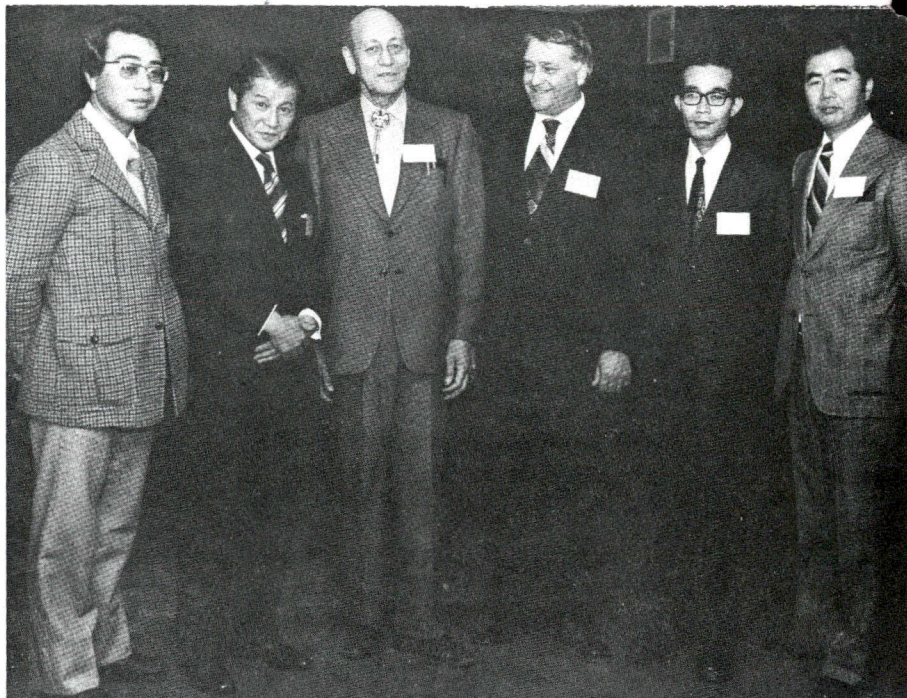
Sekine Canada Ltd., une usine de bicyclettes de Rivers (Manitoba), fera l'objet d'un film documentaire d'une durée d'une demi-heure réalisé par la société de radiodiffusion *Hokkaido* de Tokyo, au Japon.

Le film porte sur le programme de formation mis sur pied par *Sekine* à l'intention des autochtones, et sur le caractère original de l'expérience industrielle tentée au *00-ZA-WE-KWUN Centre Inc.* de Rivers.

La politique de *Sekine* d'embaucher des autochtones a connu un succès considérable. Bien qu'aucun des travailleurs n'ait jusque-là eu d'expérience dans la fabrication des bicyclettes, la production de la première bicyclette n'a exigé que peu de formation. Le monde des manufacturiers considère qu'il s'agit là d'une expérience très concluante dont la réussite est attribuée à la technique japonaise d'enseignement ainsi qu'à la facilité avec laquelle les travailleurs se sont adaptés à leurs surveillants japonais. Cette même technique de formation a connu un très grand succès non seulement à Rivers mais également dans une autre usine de *Sekine*, à Taiwan. En fait, ce sont là les deux seuls endroits où sont fabriquées les bicyclettes *Sekine* à l'extérieur du Japon.

Harry Paul, président du conseil d'administration de *Sekine Canada*, a annoncé que le film du Manitoba serait présenté à la populaire émission japonaise d'affaires publiques "Passport 4", dont la cote d'écoute est de 30 millions de spectateurs.

Sur les 100 employés de *Sekine Canada Ltd.*, 75 sont des Indiens du Canada membres de diverses tribus de la province.



Des représentants de Sekine Canada sont ici photographiés en compagnie de l'équipe chargée de filmer le documentaire de Rivers. De gauche à droite, M. Hiroshi Sasaki, directeur des émissions de nouvelles et d'affaires publiques de la société de radiodiffusion Hokkaido de Tokyo (Japon); M. Tetsunosuke Chaki, consul général du

Japon; M. Ahab Spence, membre du conseil d'administration de Sekine Canada Ltd.; M. C. Paul, président du conseil d'administration de Sekine Canada Ltd.; M. Yasuyuki Kitamura, réalisateur des émissions de nouvelles et d'affaires publiques de la société Hokkaido, et M. Mitsuaki Komori, président de Sekine Canada Ltd.

Une expérience familiale

Le ministère des Affaires indiennes sélectionne les candidats. Ceux-ci sont ensuite logés au centre avec leur famille pendant la durée des cours de formation et paient leur logement au fur et à mesure.

"Nous faisons venir à Rivers non seulement l'employé mais toute sa famille, afin que tous puissent profiter de la vie communautaire", dit M. Paul.

Comme ce dernier l'explique: "Nos employés indiens et nos surveillants japonais s'entendent très bien sur le plan du travail. Notre usine est unique en son genre parce que quatre langues y sont parlées, soit le japonais, le français, l'anglais et les dialectes indiens, et aussi parce que les travailleurs ont su surmonter les obstacles de communication. Nombre d'employés indiens ont rapidement accédé à des postes importants car tous se voient offrir les mêmes chances de mettre en valeur leurs possibilités." M. Ahab Spence, président de la Fraternité des

Indiens du Manitoba, a été nommé membre du conseil d'administration de *Sekine Canada Ltd.* Ministre et enseignant dans les missions indiennes pendant 28 ans, il est entré au ministère des Affaires indiennes en 1973.

L'an dernier, l'usine a produit 55,000 bicyclettes dont les prix variaient de \$125 à \$700. Cette année, la compagnie s'attend à en produire entre 80,000 et 100,000.

Une Québécoise choisie par l'ONU

Jacqueline Lemay, compositeur-interprète du Québec a été invitée par l'ONU à écrire la chanson-thème de l'Année internationale de la femme. Intitulée *La moitié du monde est une femme*, la chanson a été enregistrée sur 45 tours grâce à une subvention de l'ACALF (l'aide à la création artistique et littéraire à la femme du Québec).

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.